



PRÉFET DE LA GIRONDE

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA GIRONDE**

RAA 33 N° 2016-001

Publié le 04 janvier 2016

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES
ET DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Service Impôts Particuliers de PESSAC

Cité Administrative-Bat A-17ème étage

rue Jules Ferry Boite 32

33090 BORDEAUX CEDEX

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL
ET DE RECOUVREMENT

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PESSAC

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. VETIL Denis Inspecteur, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de PESSAC à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme Christiane AMSALEM	Mme Catherine BENEJAM	Mme Maryse MELLOR
Mme Cécile DUPITOUT	Mme Catherine GONFOND	
Mme Laure TEXIER	Mme Marie Hélène DARNIS	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. Mathieu ANDRAUD	M. Amine BENJELLOUN	Mme Martine BRUNETIERE
Mme Céline COURAUD	M. Jean Etienne DARROUSSAT	Mme Patricia DOMINGUEZ
Mme Sophie ESPELETA	Mme Agnès GALLET	M. Maxime KROMWEL
Mme Céline MALIGORNE	Mme Marie Antoinette PRABEL	Mme Florence SEGHERS

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BALAN-CHALAUX Cécile	Contrôleur	300	6 mois	3000
MORANIS Hélène	Contrôleur	300	6 mois	3000
PETIOT Sylvie	Contrôleur	300	6 mois	3000
BARTHELEMY Corinne	Agent	300	6 mois	3000
MACHKOURI Diane	Agent	300	6 mois	3000
RATOEJANAHARY Andrianjafiniela	Agent	300	6 mois	3000

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Gironde.

A Bordeaux le 1er janvier 2016

La comptable, responsable de service des impôts
des particuliers,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a cursive flourish.

Martine GUINLE

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de LANGON
Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **M. RAYMOND MICHEL, Inspecteur**, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de LANGON, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant,
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :
 - a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 15 000 € ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

FONTEYREAUD Christelle
DUFLADE Nathalie
DUDZIAK Delphine

DI-NARDI Anne-Marie
DELIAVAL Raphaël
CRUZ-JIMENEZ Florian

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuite et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	limite des décisions gracieuses	durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
LAFON Jean-Claude	Contrôleur	10 000 €	3 mois	7 500€
DELOUBES Sylvie	Contrôleur	10 000 €	3 mois	7 500€
DELIAVAL Laëtitia	agent	2 000 €	---	---
ROUZADE Catherine	agent	2 000 €	---	---
BICHOFFE Pascale	agent	2 000 €		

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet :

dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

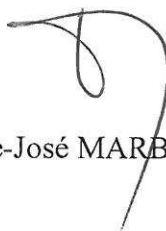
SUBERBIE Catherine
DUVIGNAC Josette

Article 5

Le présent arrêt sera publié au recueil des actes administratifs du département de GIRONDE.

A LANGON, le 01 janvier 2016,

Le comptable, responsable de service des impôts
des entreprises



Marie-José MARBOEUF



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE TALENCE
CITE ADMINISTRATIVE
RUE JULES FERRY
BOÎTE 30
17ÈME ÉTAGE TOUR B
33090 BORDEAUX CEDEX**

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal et de recouvrement

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Talence

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à M. ROLLAND Frédéric, Inspecteur, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Talence, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000€, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents de catégorie B désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite	Limite
		des décisions contentieuses	des décisions gracieuses
CHASTANET François	Contrôleur	10 000	10 000
CHASTANET Sabrina	Contrôleur	10 000	10 000
CHOUQUET Muriel	Contrôleur	10 000	10 000
DEBANDE Monique	Contrôleur	10 000	10 000
DECONINCK Karine	Contrôleur	10 000	10 000
FEUGAS Josette	Contrôleur	10 000	10 000
RENARD Florent	Contrôleur	10 000	10 000
RODRIGUEZ Aurore	Contrôleur	10 000	10 000
TIFFON Michèle	Contrôleur	10 000	10 000

aux agents de catégorie C désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite	Limite
		des décisions contentieuses	des décisions gracieuses
ARDICHEN Maryse	Agent	2 000	2 000
BESSODOUX Jocelyne	Agent	2 000	2 000
BLASCO Hélène	Agent	2 000	2 000
ELIE CATHERINE	Agent	2 000	2 000
HADDIOUI Khadija	Agent	2 000	2 000
JUVET Tyfenn	Agent	2 000	2 000
LAM Minh-Hung	Agent	2 000	2 000
LONGER Henry	Agent	2 000	2 000
REME Coralie	Agent	2 000	2 000
PRAS Flore	Agent	2 000	2 000
ROUBERTOUX Françoise	Agent	2 000	2 000
VILAR LOURENCO Anne-Sophie	Agent	2 000	2 000

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :


Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
JAUBERT Marie	Contrôleur	300	6 mois	3 000
MILAGRE Odile	Contrôleur	300	6 mois	3 000
MONANGE Sylvie	Contrôleur	300	6 mois	3 000
JOYET Maïté	Agent	200	6 mois	2 000
LADJIMI Yamina	Agent	200	6 mois	2 000
MARTIN Rémy	Agent	200	6 mois	2 000

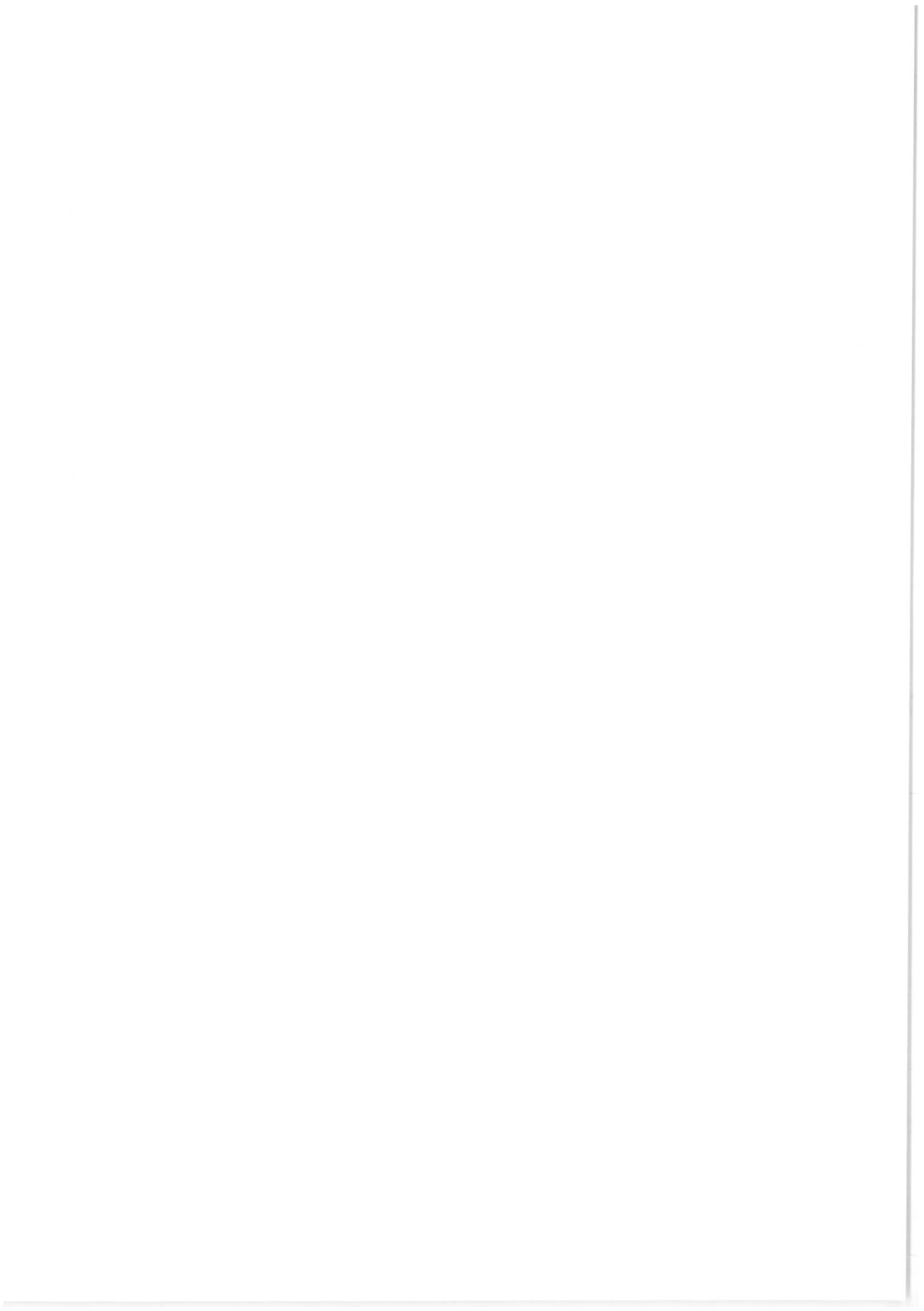
Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Gironde.

A Bordeaux le 01 janvier 2016

Le comptable, Responsable du service des impôts des particuliers de Talence
Marie-Christine LAFITTE
Inspecteur divisionnaire des finances publiques





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Paierie régionale Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu l'arrête du 15 décembre 2015 portant réorganisation de postes comptables des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques

DELEGATION DE SIGNATURE

M Jacques AVEZOU Inspecteur Divisionnaire Hors Classe affecté en qualité de comptable de la Paierie Régionale Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes déclare :

ARTICLE 1 : DELEGATION DE POUVOIR

- constituer pour mandataire spécial et général, la personne suivante :

Madame Annie CHAPELOT, Inspectrice des Finances Publiques

- lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour elle et en son nom, la Paierie Régionale Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- d'exercer toutes poursuites,
- d'agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures,
- d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- de le suppléer dans l'exercice de ses fonctions et de signer seuls ou concurremment avec lui tous les actes relatifs à la gestion de la Paierie Régionale Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, et aux affaires qui s'y rattachent.

ARTICLE 2 : DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

- Délégation générale de signature est donnée à :

Monsieur Gérard MOUTIER , Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques

Madame Annie CHAPELOT, Inspectrice des Finances Publiques

Madame Virginie GRIVOT, Inspectrice des Finances Publiques

Monsieur Morgan PITTONI, Inspecteur des Finances Publiques

Madame Christiane FAYEMENDY, Contrôleuse Principale des Finances Publiques

Monsieur Laurent CASTELLO, Contrôleur Principal des Finances Publiques

Madame Christine BILLONNET, Contrôleuse des Finances Publiques

• **ARTICLE 3 : PUBLICITE**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'État du département de la Gironde.

A Bordeaux, le *1er Janvier 2016*

le comptable de la Paierie Régionale Aquitaine, Limousin, Poitou-charentes



Jacques AVEZOU

Bon pour pouvoir,



PRÉFET DE LA GIRONDE

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Bureau des Collectivités Locales

- ARRÊTÉ -

**PORTANT CONSTITUTION
COMMISSION DÉPARTEMENTALE
DE RÉFORME DE LA GIRONDE**

**LE PRÉFET de la RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET de la GIRONDE,**

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 23 modifié par l'article 113 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

VU le décret n° 92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale (2^{ème} partie : Décrets en Conseil d'Etat),

VU le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.

VU l'arrêté ministériel du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière,

VU l'arrêté ministériel du 5 décembre 2005, modifiant l'arrêté du 30 juillet 1992 fixant la composition particulière et les conditions de fonctionnement de la commission départementale de réforme prévue à l'article 25 du décret n° 65-773 du 9 septembre 1965 modifié, relatif au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux affiliés à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales et pris pour l'application de l'article 2 du décret n° 92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale (2^{ème} partie : Décrets en Conseil d'Etat),

VU la circulaire du Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports en date du 17 mars 2015 relative à la mise en œuvre de l'article 113 de la Loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

VU l'arrêté préfectoral du 29 mai 2013 modifié portant constitution de la Commission Départementale de Réforme de la Gironde,

VU l'arrêté du 6 août 2015 relatif à la composition de la commission départementale de réforme de la Gironde siégeant pour les collectivités non affiliées au Centre Départemental de Gestion de la Gironde et ne bénéficiant pas des dispositions prévues par l'article 23 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

VU la délibération de la ville d'Arcachon en date du 25 septembre 2015, confiant le secrétariat de la commission de réforme au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde,

VU la délibération de la ville de Bordeaux en date du 14 décembre 2015, confiant le secrétariat de la commission de réforme au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde,

VU la délibération de Bordeaux Métropole en date du 18 décembre 2015, confiant le secrétariat de la commission de réforme au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde,

CONSIDÉRANT que le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde est dès lors compétent pour assurer le secrétariat de la Commission Départementale de Réforme pour les agents des collectivités affiliées ainsi que pour les agents des collectivités non affiliées ayant souhaité bénéficier du dispositif prévu au IV de l'article 23 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde.

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 - Une Commission de Réforme est constituée dans le département de la Gironde pour apprécier la réalité des infirmités invoquées, la preuve de leur imputabilité au service, les conséquences et le taux d'invalidité qu'elles entraînent, l'incapacité permanente à l'exercice des fonctions des agents des collectivités territoriales.

ARTICLE 2 - Cette commission comprend :

1. deux praticiens de médecine générale, auxquels est adjoint, s'il y a lieu, pour l'examen des cas relevant de sa compétence, un médecin spécialiste qui participe aux débats mais ne prend pas part aux votes ;
2. deux représentants de l'administration ;
3. deux représentants du personnel.

Chaque titulaire a deux suppléants.

ARTICLE 3 - En application des dispositions de l'article 14 et 23 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le secrétariat de la commission de réforme est assuré à compter du 1^{er} janvier 2016 par les services du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde.

ARTICLE 4 - La présidence de la commission de réforme, réunie en application de l'article 1, pour apprécier la situation des agents des collectivités affiliées et des collectivités non affiliées au Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde, sera assurée par le Président du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde ou son représentant.

ARTICLE 5 - L'arrêté préfectoral du 29 mai 2013 modifié portant constitution de la commission départementale de réforme de la Gironde est abrogé.

ARTICLE 6 – L'arrêté du 6 août 2015 relatif à la composition de la commission départementale de réforme de la Gironde siégeant pour les collectivités non affiliées au Centre Départemental de Gestion de la Gironde et ne bénéficiant pas des dispositions prévues par l'article 23 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 est abrogé.

ARTICLE 7 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 - Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.

BORDEAUX, 31 DEC. 2015

LE PRÉFET,

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,


Thierry SUQUET



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

ARRETE DU 4 JAN. 2016

**Donnant délégation de signature à M.Thierry SUQUET
secrétaire général de la Préfecture de la Gironde**

Le Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements et notamment l'article 38 ;

VU le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

VU les arrêtés ministériels du 26 janvier 2015 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs et de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur ;

VU le décret du 25 novembre 2015 nommant M. Thierry SUQUET, secrétaire général de la préfecture de la Gironde ;

VU le décret 17 décembre 2015 nommant M. Pierre DARTOUT, préfet de la région Aquitaine, Limousin-Poitou-Charentes, Préfet de la Gironde, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

SUR PROPOSITION de M. le préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,

ARRETE

Article 1^{er}- Délégation de signature est donnée à M.Thierry SUQUET, secrétaire général de la Préfecture de la Gironde, à l'effet de signer, tous documents et décisions concernant la gestion des personnels administratifs relevant du ministère de l'Intérieur dans la région Aquitaine, Limousin-Poitou-Charentes et notamment pour le recrutement et la gestion des fonctionnaires titulaires, stagiaires élèves fonctionnaires des catégories A, B et C et des agents non titulaires.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M.Thierry SUQUET, la délégation de signature consentie à l'article 1^{er} sera exercée par M. Alain MARMIER, directeur des ressources humaines et

des affaires financières à la Préfecture de la Gironde.

Article 3 : Le précédent arrêté préfectoral de délégation de signature du 18 décembre 2015 donnant délégation de signature à M. Thierry SUQUET en matière de gestion des personnels administratifs relevant du ministère de l'Intérieur est abrogé.

ARTICLE 4 : M. le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et M. le directeur des ressources humaines et des affaires financières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine, Limousin-Poitou-Charentes et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 4 - JAN. 2016

LE PREFET,

Pierre DARTOUT





PRÉFET DE LA GIRONDE

DIRECTION DES
AFFAIRES JURIDIQUES ET
DE L'ADMINISTRATION LOCALE
Bureau des Collectivités Locales

**ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION
DÉPARTEMENTALE DE RÉFORME DE LA GIRONDE SIÉGEANT
POUR LES COLLECTIVITÉS AFFILIÉES AU CENTRE
DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GIRONDE AINSI QUE LES
COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 23 DE
LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984**

**LE PREFET de la REGION AQUITAINE,
PREFET de la GIRONDE,**

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 23 modifié par l'article 113 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

VU le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

VU le décret n°92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale (2^{ème} partie : Décrets en Conseil d'Etat),

VU le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales,

VU l'arrêté ministériel du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière,

VU l'arrêté ministériel du 5 décembre 2005, modifiant l'arrêté du 30 juillet 1992 fixant la composition particulière et les conditions de fonctionnement de la commission départementale de réforme prévue à l'article 25 du décret n° 65-773 du 9 septembre 1965 modifié, relatif au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux affiliés à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales et pris

pour l'application de l'article 2 du décret n° 92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale (2^{ème} partie : Décrets en Conseil d'Etat),

VU la circulaire du Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports en date du 17 mars 2015 relative à la mise en œuvre de l'article 113 de la Loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

VU l'arrêté préfectoral de ce jour portant constitution d'une Commission Départementale de Réforme dans le département de la Gironde,

VU l'arrêté du 7 décembre 2015 portant composition de la Commission Départementale de Réforme de la Gironde siégeant pour les collectivités affiliées au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ainsi que pour les collectivités non affiliées en vertu de l'article 23 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

VU la délibération de la ville d'Arcachon en date du 25 septembre 2015, confiant le secrétariat de la commission de réforme au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde,

VU la délibération de la ville de Bordeaux en date du 14 décembre 2015, confiant le secrétariat de la commission de réforme au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde,

VU la délibération de Bordeaux Métropole en date du 18 décembre 2015, confiant le secrétariat de la commission de réforme au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde,

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier la composition de la Commission Départementale de Réforme pour les collectivités territoriales affiliées au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde et les collectivités non affiliées,

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1er : La composition de la Commission Départementale de Réforme siégeant au titre des collectivités territoriales affiliées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ainsi que pour les collectivités suivantes :

- Arcachon et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Bègles et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Bordeaux et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Bordeaux Métropole
- Cenon et son Centre Communal d'Action Sociale,
- La Teste de Buch et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Libourne et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Lormont et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Mérignac et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Pessac et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Saint-Médard-en-Jalles et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Talence et son Centre Communal d'Action Sociale,

- Villenave d'Ornon et son Centre Communal d'Action Sociale,
 - Le Conseil Départemental de la Gironde,
 - Le Conseil Régional d'Aquitaine,
 - Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde,
- est fixée comme suit :

Président : Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ou son représentant

Médecins :

- Docteur Gilles FAIVRE
- Docteur Xavier BEGUERIE
- Docteur Arnaud DUBOURGUET
- Docteur Emmanuel FOURNIER

COLLECTIVITÉS AFFILIÉES

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Monsieur Jean-Jacques DAVID
- Monsieur Pierre BARIANT

Suppléants : - Madame Nathalie LE YONDRE
- Monsieur Joseph FORTER
- Monsieur Marcel DURANT
- Madame Evelyne LAVIE

Représentants du Personnel

➤ **Catégorie A** :

Titulaires : - Madame Lysiane BERNIER
- Madame Marielle DUFRET

Suppléants : - Monsieur Didier ADLER
- Madame Michèle AUDOIT-BOUCAU
- Madame Sylvie LATOURNERIE
- Madame Brigitte BISPALIE

➤ **Catégorie B** :

Titulaires : - Madame Martine NORMAND
- Madame Sylvie GIRAL

Suppléants : - Madame Cécile ABSIN
- Monsieur Stéphane ROUSSEL
- Madame Françoise SOUPIZET
- Madame Sandrine SAUVANET

➤ **Catégorie C** :

Titulaires : - Madame Laurence NEGUELOUART
- Madame Nadine RANSINANGUE

- Suppléants** : - Monsieur Joël DUCASSE
- Madame Nicole SICOULY
- Madame Catherine BERNALEAU
- Monsieur Lionel DEHILLOTTE-DEJEAN

COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES

Mairie d'ARCACHON

Représentants de l'Administration

- Titulaires** : - Monsieur Daniel PHILIPPON
- Madame Nadine LIMOUZIN

- Suppléants** : - Monsieur Patrick LEFEBVRE
- Madame Martine PHELIPPOT
- Madame Monique DUBROCA
- Monsieur Patrick CAPTUS

Représentants du Personnel

➤ Catégorie A :

- Titulaires** : - Madame Carole BOUISSE

- Suppléants** : - Madame Claudine LAFABRIE
- Madame Régine HUMEZ

➤ Catégorie B :

- Titulaires** : - Madame Véronique BUILLES

- Suppléants** : - Madame Sophie CATHERINE
- Madame Béatrice FAGET

➤ Catégorie C :

- Titulaires** : - Monsieur Christophe DAGNAUD
- Monsieur Serge CHOUIPPE

- Suppléants** : - Monsieur Cyril BRULE
- Monsieur Michel TARRISSAN
- Monsieur Michel CHATEAU
- Madame Valérie ROSSI

Ville et CCAS de BEGLES

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Monsieur Patrice VIVANT
- Monsieur Philippe MARTIN

Suppléants : - Monsieur Franck JOANDET
- Monsieur J.E. SURLEVE-BAZEILLE
- Monsieur Marc CHAUVET
- Madame Evelyne LABARTHE

Représentants du Personnel

➤ Catégorie A :

Titulaires : - Madame Cécile FAUCONNET
- non désigné à ce jour

Suppléants : - Monsieur Philippe SANCHEZ
- Monsieur Alfonso LOZANO LOPEZ
- non désigné à ce jour
- non désigné à ce jour

➤ Catégorie B :

Titulaires : - Madame Sandra ASTIER
- non désigné à ce jour

Suppléants : - Monsieur Florent NALIS
- Monsieur Olivier VIGNAULT
- non désigné à ce jour
- non désigné à ce jour

➤ Catégorie C :

Titulaires : - Monsieur Vincent MEYRAT
- Madame Laurie DAMBON

Suppléants : - Madame Valérie PUJOL
- non désigné à ce jour
- Monsieur Christophe CLAVELLE
- Madame Nadine DUBERNET

Mairie de BORDEAUX

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Monsieur Nicolas FLORIAN
- Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H

Suppléants : - Madame Emmanuelle CUNY
- Madame Brigitte COLLET
- Monsieur Guy ACCOCEBERRY
- Madame Laetitia JARTY-ROY

Représentants du Personnel

➤ Catégorie A :

Titulaires : - Madame Michèle VASSAL
- Monsieur Richard JOURDAIN

Suppléants : - Monsieur Dominique BOYER
- Madame Marie-Emmanuelle ALLANT-DUPUY

➤ Catégorie B :

Titulaires : - Monsieur Didier SAULE
- Monsieur Vincent LAFOURCADE BARTHE

Suppléants : - Madame Francette DUPUY
- Madame Karine PAUNOM
- Monsieur Michel DESSALES

➤ Catégorie C :

Titulaires : - Madame Catherine HEBRAT
- Madame Carole FELINE

Suppléants : - Monsieur Philippe BRETAGNE
- Madame Patricia RENARD
- Madame Béatrice BATBY

BORDEAUX MÉTROPOLE

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Madame Michèle FAORO
- Madame Laurence DESSERTINE

Suppléants : - Monsieur Alain DAVID
- Madame Emmanuelle CUNY
- Madame Conchita LACUEY
- Madame Anne-Marie LEMAIRE

Représentants du Personnel

➤ Catégorie A :

Titulaires : - Monsieur Mustapha ELOUAJIDI
- Monsieur Alain VASSAL

Suppléants : - Madame Christine VOLPILHAC
- Madame Muriel CANESTRARO
- Madame Line PIERRAT
- Madame Laurence MILLET

➤ Catégorie B :

Titulaires : - Madame Véronique LAMBERT
- Monsieur THIERRY BERDOY

Suppléants : - Madame Laetitia VINCIGUERRA
- Madame Caroline MORAIS RIBEIRO
- Monsieur Eric GUILHEM
- Monsieur DIDIER MASCAREL

➤ Catégorie C :

Titulaires : - Monsieur Raymond LEGLISE
- Madame Sylvie BRIDIER

Suppléants : - Monsieur Sylvain VERNEY
- Monsieur Frédéric BELLOC
- Madame Christine CAILLOUX
- Madame Carine TARADE

Ville et CCAS de CENON

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Madame Marie-Josèphe CAZENAVE
- Madame Michèle LIMOUSIN

Suppléants : - Monsieur Jean-Paul DELPECH
- Monsieur Bernard FAVRE
- Madame Fernanda ALVES
- Madame Laila MERJOUÏ

Représentants du Personnel

➤ Catégorie A :

Titulaires : - Monsieur Jean-Christophe PARCEILLER

Suppléants : - Madame Dominique BERGERET
- Madame Marie-Hélène FILLEAU

➤ Catégorie B :

Titulaires : - Madame Catherine CASTET
- Monsieur Bernard PALLAS

Suppléants : - Madame Nadia CHAUMEL
- Monsieur Bertrand GONZALES
- Monsieur Pierre PALLAS
- Madame Cécile ROJAT

➤ Catégorie C :

Titulaires : - Monsieur Blaise LARROUTUROU
- Monsieur Yannick DUMAIL

Suppléants : - Madame Véronique CHOLLET
- Madame Séverine CHATEAUREYNAUD
- Monsieur André BEYNAC
- Monsieur Eric GUENON

Ville et CCAS de GRADIGNAN

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Monsieur Michel BÉLANGER
- Madame Christine DYMALA

Suppléants : - Madame Catherine MELUL
- Monsieur Jean-Bernard LATOUR
- Madame Valérie MORIN
- Monsieur Ricardo GONZALEZ

Représentants du Personnel

➤ Catégorie A :

Titulaires : - Monsieur Maxime ROUDIL
- Monsieur Marc PEYRAT

Suppléants : - Madame Ghislaine DIAZ
- Madame Nadège DUTHEIL
- Madame Adeline BIENVENU
- Madame Caroline TALON

➤ Catégorie B :

Titulaires : - Monsieur Jean-Gérard AGNOLA
- Madame Audrey MORTIER

Suppléants : - Madame Anne-Sophie GISTAU
- Madame Dominique BAQUEDANO
- Monsieur Fabien VANZWELMEN
- Monsieur Jean-Louis BOS

➤ Catégorie C :

Titulaires : - Monsieur Jean-Paul TAUDIN
- Madame Sophie ERT

Suppléants : - Monsieur Bruno GAILLARD
- Monsieur Didier SAMBRES
- Monsieur Simon GACHICHANS
- Monsieur Dominique MARLERE

Ville et CCAS de LA TESTE DE BUCH

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Madame Christiane DECLÉ
- Madame Anne-Marie MOREAU

Suppléants : - Madame Véronique DI CROLA
- Madame Monique GUILLON
- Madame Marie-Paule SCHILTZ-ROUSSET
- Madame Joëlle BADERSPACH

Représentants du Personnel

➤ Catégorie A :

Titulaires : - Madame Christelle MESTOUR

Suppléants : - Madame Catherine BLOT
- Madame Patricia PETROVITCH

➤ Catégorie B :

Titulaires : - Madame Valérie LUC
- Madame Nelly MARTINERIE

Suppléants : - Monsieur Jean-Paul FAURE
- Madame Sarah LAMAYSOUETTE
- Madame Danièle POLESE
- Madame Françoise CARON

➤ Catégorie C :

Titulaires : - Madame Isabelle MIRTIN-CLAVERIE
- Madame Virginie CASTAGNET

Suppléants : - Madame Sylvie POISSONNET-LAFON
- Monsieur Franck ARNAISE
- Monsieur Fabrice RICAUT
- Monsieur Patrick LADAURADE

Ville et CCAS de LIBOURNE

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Madame Sabine AGGOUN
- Madame Agnès SEJOURNET

Suppléants : - Madame Monique JULIEN
- Monsieur Régis GRELOT
- Monsieur Thierry MARTY
- non désigné à ce jour

Représentants du Personnel

➤ Catégorie A :

Titulaires : - Madame Brigitte DURAFFOURG
- Madame Marina DESTAND

Suppléants : - Monsieur Dominique PHILIPPOT
- Monsieur Philippe GAUDIN
- Monsieur Loïc MURVILLE
- Madame Julia DELPECH

➤ Catégorie B :

Titulaires : - Monsieur Denis BOURDONCLE
- Monsieur Franck PICARD

Suppléants : - Monsieur Gilles CASSOLA
- Madame Cindy NEBOUT
- Madame Sophie LESAGE
- Madame Emmanuelle FOURCAUD

➤ Catégorie C :

Titulaires : - Monsieur Franck BRUN
- Madame Meryll MORO

Suppléants : - Madame Pascale BILLAUD
- Madame Michelle MONSÉRAT
- Madame Laurence CASENOVE
- Madame Marie-Christine REDEUIL

Ville et CCAS de LORMONT

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Madame Jannick MORA
- Madame Michèle FAORO

Suppléants : - Monsieur Marc GALET
- Madame Cyrille PEYPOUDAT
- Madame Claude DAMBRINE
- Madame Josette BELLOQ

Représentants du Personnel

➤ Catégorie A :

Titulaires : - Monsieur Jacques PAVOT
- Madame Catherine BELLEAUD-CEMELLI

Suppléants : - Madame Christine SALIS
- Monsieur Alain TEXIER
- Madame Sylvie PAVOT
- Madame Brigitte TOUZEAU

➤ Catégorie B :

Titulaires : - Monsieur Olivier ROUSSET
- Monsieur Fabrice CASAREGGIO

Suppléants : - Madame Laurence TRAPY
- Monsieur Jean-Marc TRIDON
- Madame Alexia ANDRIEU
- Monsieur Pierre COURBIN

➤ Catégorie C :

Titulaires : - Monsieur Jérôme LELONG
- Monsieur Minh Tung LE

Suppléants : - Monsieur Florent COMMARMOND
- Madame Corinne TRIDON
- Monsieur Sébastien DE CORNUAUD
- Madame Séverine GUENNOU

Ville et CCAS de MÉRIGNAC

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Monsieur Bernard LE ROUX
- Monsieur Christian DEDIEU

Suppléants : - Madame Marie-Christine EWANS
- Madame Régine MARCHAND
- Madame Joëlle LEAO
- Madame Martine CHAPEYROU

Représentants du Personnel

➤ Catégorie A :

Titulaires : - Monsieur Thierry MARCHESSEAU
- Madame Bénédicte TOGNINI

Suppléants : - Madame Céline FOURNAT
- Monsieur Mathieu BERNARD
- Madame Marieke DOREMUS
- Madame Sylvie DELSANTI

➤ Catégorie B :

Titulaires : - Monsieur Jean-Marie DESCLAUX
- Monsieur Laurent ROUILLARD

Suppléants : - Madame Jamila MIMOUNI
- Monsieur Stéphane TURCATO
- Madame Frédérique BERTE
- Madame Martine JOANCHICOY

➤ Catégorie C :

Titulaires : - Madame Suzanne GOBILLOT
- Madame Maryline GARDET-RACHE

Suppléants : - Madame Sophie LARTIGUE-MEYNIEU
- Madame Alisson GOUBIER
- Madame Maryline GARDET-RACHE

Ville et CCAS de PESSAC

Représentants de l'Administration

- Titulaires** : - Madame Pascale PAVONE
- Madame Patricia GAU
- Suppléants** : - Monsieur Jean-François BOLZEC
- Madame Gladys THIEBAULT

Représentants du Personnel

➤ Catégorie A :

- Titulaires** : - Madame Anne Marie LAMAGNERES
- Monsieur Pierre LAFONT
- Suppléants** : - Madame Hélène BARBOT
- Madame Saida BENIDIR

➤ Catégorie B :

- Titulaires** : - Madame Sylvie BRAU
- Madame Martine GAUSSENS
- Suppléants** : - Monsieur Fabrice SAUBUSSE
- Monsieur Mickael CARRECABE
- Madame Corinne POURRERE
- Madame Cécile BOUFFARTIGUES

➤ Catégorie C :

- Titulaires** : - Madame Marie-Laure LASBARRERES
- Monsieur Jean-Michel PRAT
- Suppléants** : - Madame Dominique PATERNOTTE
- Madame Valérie CAMPS
- Madame Régine MARCOUX
- Madame Josefa EGEA

Ville et CCAS de SAINT-MEDARD-EN-JALLES

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Madame Danièle LAYRISSE
- Monsieur Jean-Louis ROUCHER

Suppléants : - Madame Christine FEREC
- Monsieur Michel BARAT
- Madame Françoise HANUSSE
- Monsieur Antoine AUGÉ

Représentants du Personnel

➤ Catégorie A :

Titulaires : - Madame Sophie JOLY
- Madame Elodie GUERNALEC-ROMBY

Suppléants : - Madame Annie ROY-ARTIGOU
- Madame Evelyne GUIRAUD
- Monsieur Pascal PIQUÉ
- Madame Eladia SCHIEJA

➤ Catégorie B :

Titulaires : - Madame Sylvie SMITS
- Madame Delphine CHATAIGNIER

Suppléants : - Monsieur Thierry AZNAR
- Madame Isabelle GUIONNEAU
- Monsieur Thomas SAINT-GIRON
- Madame Fabienne JARIOD

➤ Catégorie C :

Titulaires : - Madame Isabelle DUVERGE
- Monsieur Richard BALESTRAT

Suppléants : - Monsieur Thierry TENADET
- Monsieur Patrice PETIOT
- Madame Valérie SEGUIN
- Madame Bérangère HERISSE

Ville et CCAS de TALENCE

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Madame Catherine LUTREAU-CHAVERON
- Madame Marie Nelly DENON BIROT

Suppléants : - Madame Laetitia PITOT
- Madame Denis GRESLARD-NEDELEC
- Madame Monique DE MARCO
- Monsieur François BESSE

Représentants du Personnel

➤ Catégorie A :

Titulaires : - Monsieur Gérard JEHL
- Madame Marie-Pierre SCHEMBRI

Suppléants : - Madame Delphine NAPIAS
- Monsieur Yoann BENARD

➤ Catégorie B :

Titulaires : - Monsieur Didier TOURNIER
- Monsieur Jean-François CUNY

Suppléants : - Madame Karine EYMERY
- Madame Céline MASSIAT
- Madame Camille BIROT-GARCIA
- Monsieur Jean-Louis FILLON

➤ Catégorie C :

Titulaires : - Madame Alice HUGON-de-SCOEUX
- Monsieur Christophe SCARAMUZZA

Suppléants : - Madame Vanessa GAULT
- Monsieur Anthony CHASSAING
- Madame Yolande TOURE
- Madame Sonia LAGRAVE

Ville et CCAS de VILLENAVE D'ORNON

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Monsieur Bernard DEBUC
- Madame Agnès BOY

Suppléants : - Monsieur Christian BOURHIS
- Monsieur Joël RAYNAUD
- non désigné à ce jour
- non désigné à ce jour

Représentants du Personnel

➤ Catégorie A :

Titulaires : non désignés à ce jour

Suppléants : non désignés à ce jour

➤ Catégorie B :

Titulaires : non désignés à ce jour

Suppléants : non désignés à ce jour

➤ Catégorie C :

Titulaires : - Madame Nadine HASTARAN
- Monsieur Philippe SANZ DE GALDEANO

Suppléants : - Monsieur Philippe OTTERNAUD
- Monsieur Bruno MINVIELLE
- Madame Christine HOUDAYYER
- Madame Sylvie JODET

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la Gironde

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Monsieur Hervé GILLÉ
- Monsieur Jean-Louis DAVID

Suppléants : - Monsieur Bernard FATH
- Monsieur Arnaud DELLU
- Monsieur Dominique VINCENT
- Madame Valérie DUCOUT

Représentants du Personnel

➤ Catégorie A :

Titulaires : - Madame Marie-Hélène TRIALLE
- Monsieur Claude MOLINIER

Suppléants : - Madame Marie-José SALANON
- Monsieur François TIGNOL
- Monsieur Didier LAROCHE
- non désigné à ce jour

➤ Catégorie B :

Titulaires : - Monsieur Jacques MESSAGER
- Madame Sylvie DUTHIL

Suppléants : - Monsieur David DUBRASQUET
- Madame Marie MARIANO
- Madame Odile MAIRE
- Madame Cécile FERRAND

➤ Catégorie C :

Titulaires : - Monsieur Daniel MARTIN
- Monsieur Philippe SARRAUTE

Suppléants : - Monsieur Jean-Michel TAUZIN
- Monsieur Thomas CHOISI
- Monsieur Jean-Louis COLLOMB
- Monsieur Christian BOUSSINOT

CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Madame Marie BOVE
- Monsieur Francis WILSIUS

Suppléants : - Monsieur Michel DAVERAT
- Madame Régine MARCHAND
- Madame Anne-Marie COCULA
- Monsieur HAZOUARD

Représentants du Personnel

➤ Catégorie A :

Titulaires : - Madame Coralie GODAIN
- Madame Aurélie PAQUIGNON

Suppléants : - Monsieur Luc TRIAS
- Monsieur Abdi SABERAN
- Monsieur Damien MONCASSIN
- Madame Amélie COHEN-LANGLAIS

➤ Catégorie B :

Titulaires : - Madame Pascale HAURET
- Madame Brigitte LIEGAUX

Suppléants : - Monsieur David MARTIN
- Madame Fabienne CORRE
- Madame Catherine FICHEUX
- Monsieur David MILHES

➤ Catégorie C :

Titulaires : - Monsieur Marc ETCHEVERRY
- Madame Anne-Marie DZUIRA

Suppléants : - Monsieur Gilles COURBIN
- Madame Stéphanie FAURIE
- Madame Béatrice LEBON
- Madame Valérie GUSTIN

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES
INCENDIE ET SECOURS

SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS

Représentants de l'Administration :

Titulaires : - Monsieur Alain CAZABONNE
- Madame Nathalie LACUEY

Suppléants : - Monsieur Kévin SUBRENAT
- Monsieur Arnaud ARFEUILLE
- Madame Denise GRESLARD NEDELEC
- Madame Anne-Laure FABRE-NADLER

Représentants du Personnel

➤ **Catégorie A :**

Titulaires : - Monsieur Jean-Luc BOULOU
- Monsieur Philippe PIQUER

Suppléants : - Monsieur Jean-Pascal GERY
- Monsieur Laurent GREAULT
- Monsieur Walter GARCIA
- Monsieur Pascal DEGUDE

➤ **Catégorie B :**

Titulaires : - Monsieur Daniel FAUVIAUX
- Monsieur Daniel FUSTER

Suppléants : - Monsieur Richard ARNAUD
- Monsieur Yves GUEMON
- Monsieur Patrick FERNANDEZ
- Monsieur David WALAS

➤ **Catégorie C :**

Titulaires : - Monsieur Arnaud GORET
- Monsieur Sylvain BIGAUD

Suppléants : - Madame Magali LAMOTHE
- Monsieur Léopold EMERY
- Monsieur Xavier LORENZI
- Monsieur Yohann LAGUEYT

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES
INCENDIE ET SECOURS

SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Médecin –Chef départemental du SDIS 33 :

- Monsieur Philippe BOUFFARD

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Monsieur Jean-Paul DECELLIERES
- Madame Nathalie LACUEY

Suppléants : - Monsieur Pierre JACOLOT
- Monsieur Arnaud ARFEUILLE

Représentants du Personnel

➤ **Membres S.S.S.M**

Titulaires : - Monsieur Sylvain JOURNAUX
- Madame Thérèse GACHON

Suppléants : - Monsieur Yannick BRES
- Monsieur Xavier REYNALDO
- Madame Laure CASTAGNE

➤ **OFFICIERS**

Titulaires : - Monsieur Sylvain JOURNAUX
- Monsieur Olivier BOIDIN

Suppléants : - Monsieur Yannick BRES
- Monsieur Xavier REYNALDO
- Monsieur Olivier GREZES
- Monsieur Christophe MANO

➤ **ADJUDANTS**

Titulaires : - Monsieur Sylvain JOURNAUX
- Monsieur Eric MARSALOUX

Suppléants : - Monsieur Yannick BRES
- Monsieur Xavier REYNALDO
- Monsieur Robert BLANES
- Monsieur Olivier GRAVEY

➤ **SERGENTS**

Titulaires : - Monsieur Sylvain JOURNAUX
- Monsieur Christopher KIES

Suppléants : - Monsieur Yannick BRES

- Monsieur Xavier REYNALDO

➤ **CAPORAUX**

Titulaires : - Monsieur Sylvain JOURNAUX
- Monsieur Grégory ANTOINE

Suppléants : - Monsieur Yannick BRES
- Monsieur Xavier REYNALDO
- Monsieur Nicolas EHRHART
- Monsieur Cédric FRANCOIS

➤ **SAPEURS 1ere CLASSE**

Titulaires : - Monsieur Sylvain JOURNAUX
- Monsieur Cédric MACHET

Suppléants : - Monsieur Yannick BRES
- Monsieur Xavier REYNALDO

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES
INCENDIE ET SECOURS**

NON SAPEURS-POMPIERS

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Monsieur Alain CAZABONNE
- Madame Nathalie LACUEY

Suppléants : - Monsieur Kévin SUBRENAT
- Monsieur Arnaud ARFEUILLE
- Madame Denise GRESLARD NEDELEC
- Madame Anne-Laure FABRE-NADLER

Représentants du Personnel

➤ **Catégorie A** :

Titulaires : - Madame Christiane MARIDAT
- Madame Marianne CHIROLEU

Suppléants : - Madame Armelle FADEL
- Madame Rachel RABAL-GONZALEZ
- Monsieur Wilfrid OMOND
- Monsieur Bruno PITET

➤ **Catégorie B** :

Titulaires : - Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD

- Madame Sophie LE QUELLEC

Suppléants : - Madame Carole LACOURTY
- Madame Béatrice CABES
- Monsieur Brice BEAUDEMONT
- Monsieur Benjamin BOUSQUET

➤ **Catégorie C** :

Titulaires : - Madame Stéphanie GRENIER
- Monsieur Eric LERALLU

Suppléants : - Monsieur Laurent DUBERGEY
- Monsieur Pascal RODRIGUEZ-VALDES
- Madame Sandrine BERNARDIE
- Madame Nathalie LAFFARGUE

ARTICLE 2 : L'arrêté du 7 décembre 2015 portant composition de la Commission Départementale de Réforme de la Gironde siégeant pour les collectivités affiliées au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ainsi que pour les collectivités non affiliées en vertu de l'article 23 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 est abrogé.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde et Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.

Bordeaux, le **31 DEC. 2015**

LE PRÉFET,
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,


Thierry SUQUET

